
Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2023 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu et Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

Absence motivée :

Mme Amélie Poirier, conseillère

La séance débute à 19 h 30.

23-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

1.2. Proclamation

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

23-082 2.1. Adoption de l'ordre du jour

23-083 2.2. Adoption – Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 février 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

4. GESTION ADMINISTRATIVE

23-084 4.1. Autorisation de signature – Entente de renouvellement – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

5. RESSOURCES HUMAINES

23-085 5.1. Embauche – Chef de section finances et trésorière adjointe – Service des finances

23-086 5.2. Embauche – Chef de division de la planification des secours – Service de sécurité incendie

23-087 5.3. Embauche – Conseillère en ressources humaines – Service des ressources humaines

23-088 5.4. Embauche – Régisseuse aux activités culturelles et communautaires – Service des loisirs

23-089 5.5. Embauche – Inspectrice en environnement – Service de l'urbanisme

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

23-090 6.1. Mandat – M^e Armand Poupart jr. (Poupart & Poupart) – Poursuite judiciaire – N^o 505-17-013636-222 – Modification de la résolution 23-009

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

23-091 7.1. Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

23-092 7.2. Modifications – Terme d'emprunt – Règlement 1260

23-093 7.3. Rachat d'obligations – Refinancement – Règlement 1097

8. INFRASTRUCTURES

23-094 8.1. Adjudication – Travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette – Projet SI-23-226, lot 1

23-095 8.2. Provision – Travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette – Projet SI-23-226, lot 1

23-096 8.3. Adjudication – Travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno – Projet SI-23-233, lot 1

23-097 8.4. Provision – Travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno – Projet SI-23-233, lot 1

23-098 8.5. Adjudication – Travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024 – Projet SA-23-01

23-099 8.6. Attribution – Services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc N.-P.-Lapierre – Projet R-1299-2, lot 1

23-100 8.7. Provision – Services professionnels architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc N.-P.-Lapierre – Projet R-1299-2, lot 1

23-101 8.8. Disposition des rebuts d'excavation pour l'année 2023 – Projet SA-23-09

23-102 8.9. Attribution – Travaux d'entretien horticole 2023 – Projet SA-23-06

23-103 8.10. Attribution – Achat et livraison de poteaux et manchons de signalisation – Année 2023 – Projet SA-23-11

23-104 8.11. Attribution – Fourniture, installation et accompagnement pour l'implantation d'un logiciel de gestion de la flotte véhiculaire – Projet SA-23-10

23-105 8.12. Autorisation – Disposition d'actifs – Véhicules et équipements

23-106 8.13. Ratification de contrat – Achat regroupé – Sulfate d'aluminium – Quote-part de la Ville de Sainte-Julie – Année 2023

23-107 8.14. Demande de permis concernant le projet de conversion de l'éclairage au DEL

9. LOISIRS

23-108 9.1. Aide financière de soutien à l'excellence

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 23-109 10.1. Participation au Programme Rénovation Québec – Aide aux propriétaires de maisons lézardées – Volet VI – Société d'habitation du Québec – Programmation 2023-2024
- 23-110 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept d'agrandissement – 2121, rue Nobel (Bousquet Technologies)

11. RÉGLEMENTATION

- 23-111 11.1. Avis de motion – Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village
- 23-112 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1302 – Passages pour piétons
- 23-113 11.3. Adoption – Second projet de règlement 1101-113 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de revoir les dispositions relatives à la zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle zone A-720 ainsi que les normes afférentes à cette dernière
- 23-114 11.4. Adoption – Second projet de règlement 1101-114 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci
- 23-115 11.5. Adoption – Second projet de règlement 1107-9 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720
- 23-116 11.6. Adoption – Règlement 1239-1 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Liste d'embauche et mouvement de main-d'oeuvre
- 12.2. Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement – Règlement 1295 pour payer les coûts des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale au montant de 237 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 237 500 \$
- 12.3. Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement – Règlement 1299 autorisant le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 545 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 545 000 \$
- 12.4. Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement – Règlement 1300 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 675 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 675 000 \$

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-117 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – MARS, MOIS DE LA FRANCOPHONIE ET 20 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

ATTENDU Qu'il y a plus de 320 millions de francophones dans le monde et que la langue française rassemble les communautés des cinq continents;

ATTENDU QUE le mois de mars, dédié à la francophonie, est célébré internationalement afin de faire la promotion de la langue française et de sa diversité;

ATTENDU QUE le 20 mars marque chaque année la Journée internationale de la francophonie, dont l'édition 2023 a pour thème « 321 millions de francophones, des milliards de contenus culturels »;

ATTENDU QUE ces célébrations de la francophonie offre à tous les francophones du monde une grande occasion d'exprimer leur fierté tout en rappelant les valeurs auxquelles ils souscrivent, ainsi que leur contribution au développement international;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil proclament le mois de mars « Mois de la francophonie » et le 20 mars 2023 « Journée internationale de la francophonie » et invitent à ces occasions toute la population julievilleoise à s'intéresser à l'histoire, l'héritage et la diversité de la francophonie et à célébrer cette dernière.

PROCLAMATION – 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

ATTENDU QUE le 8 mars marque, chaque année, une date très importante du calendrier féministe;

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies définit le 8 mars comme « un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques »;

ATTENDU QUE cette journée sert de moment de réflexion et d'action et vise notamment à dénoncer la discrimination, les inégalités et les violences vécues par les femmes ainsi qu'à discuter de revendications sociales, économiques ou de conditions de travail;

ATTENDU QUE cette journée vise également à souligner les actions réalisées par les femmes dans le passé pour paver la voie aux futures générations de femmes et à trouver des solutions permettant d'améliorer leur avenir;

ATTENDU QUE malgré les différentes batailles gagnées au cours des dernières décennies, il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises et de soutenir les efforts déployés;

ATTENDU QUE la parité dans le domaine électoral n'est pas encore atteinte, mais que les femmes ont obtenu d'importantes avancées lors des dernières élections municipales, tenues en novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Julie est fier de compter, parmi ses élu.e.s, un total de quatre conseillères municipales;

PAR CONSÉQUENT les membres du conseil proclament le 8 mars 2023 « Journée internationale des droits des femmes »;

Saluent le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes, qui ont permis et qui permettent aux femmes de continuer à briser des plafonds de verre;

Invitent tous les Jullieillois et Julieilloises à poursuivre leurs efforts pour offrir un milieu de vie égalitaire à toutes les femmes, dénué de discrimination, d'inégalités et de violences.

23-083

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 FÉVRIER 2023

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 février 2023, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-084

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

ATTENDU que le 22 février 2023, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a demandé aux municipalités désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter avant le 30 avril 2023 une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

ATTENDU qu'une copie de cette entente a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE maintenir l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE désigner le maire et la greffière pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

DE notifier et faire suivre à la secrétaire-trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-085

EMBAUCHE – CHEF DE SECTION FINANCES ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE – SERVICE DES FINANCES

ATTENDU la nécessité de pourvoir au nouveau poste de chef de section finances et trésorier adjoint, à la suite de la nomination de M. Patrick Quirion au poste de directeur général adjoint;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Geneviève Biron à titre de chef de section finances et trésorière adjointe au Service des finances, à compter du 11 avril 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-086

EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION DE LA PLANIFICATION DES SECOURS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la nécessité de pourvoir le nouveau poste de chef de division de la planification des secours, à la suite du départ à la retraite de M. Yves Tousignant et d'une réorganisation de la structure du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'embaucher M. Benoit Leclerc à titre de chef de division de la planification des secours au Service de sécurité incendie, à compter du 11 avril 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-087

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la nécessité de pourvoir un nouveau poste de conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Julie Pomerleau à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 20 mars 2023, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-088

EMBAUCHE – RÉGISSEUSE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires au Service de loisirs, à la suite de la nomination de Mme Cynthia Assandas à titre de directrice adjointe;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Marie-Ève Bouchard à titre de régisseuse aux activités culturelles et communautaires au Service des loisirs, à compter du 15 mars 2023, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-089

EMBAUCHE – INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT – SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU la nécessité de pourvoir un poste d'inspecteur en environnement à la suite de la nomination de Mme AndréeAnne Létourneau au poste de conseillère en environnement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Annie Favreau-Leclerc à titre d'inspectrice en environnement au Service de l'urbanisme, à compter du 20 mars 2023, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-090

MANDAT – M^e ARMAND POUPART JR (POUPART & POUPART) – POURSUITE JUDICIAIRE – N^o 505-17-013636-222 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-009

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a requis les services professionnels de M^e Marc Lalonde, avocat, dans le dossier visé par la poursuite judiciaire à la Cour supérieure du Québec et portant le numéro de cause 505-17-013636-222, conformément à la résolution 23-009 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a dû mandater un autre avocat dans ce dossier pour remplacer M^e Lalonde;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE ratifier le mandat octroyé à M^e Armand Poupart jr du cabinet d'avocats Poupart & Poupart, dans le dossier portant le n^o 505-17-013636-222 à la Cour supérieure du Québec, district de Longueuil;

De modifier la résolution 23-009 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-091

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 février 2023 au 9 mars 2023 :

- Liste F-2023-05 Chèques à ratifier 706 515,43 \$
- Liste F-2023-06 Comptes à payer 3 793 998,26 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 février 2023 au 9 mars 2023 apparaissant sur les listes F-2023-05 et F-2023-06;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-092

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT – RÈGLEMENT 1260

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2023;

ATTENQU QU'il y a lieu de modifier le terme du financement ou du refinancement pour un règlement afin de prendre en considération le montant à financer et de tenir compte de la politique de financement des dépenses en immobilisations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE fixer une période plus courte pour le financement du règlement suivant, lors de l'émission du 2 mai 2023 :

Règlement :

- 1260 23 334 \$ sur 2 ans au lieu de 20 ans

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-093

RACHAT D'OBLIGATIONS – REFINANCEMENT – RÈGLEMENT 1087

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie déposera une demande de financement par emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mars 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu d'utiliser le fonds réservé soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés afin de réduire la dette pour un règlement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'approprier un montant de 15 079 \$ à même le solde disponible de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 2 mai 2023 pour le règlement suivant :

Règlement :

- 1087 15 079 \$

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-094

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET DU PÈRE-MARQUETTE – PROJET SI-23-226, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 février 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-23-226, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Métropolitain inc., située au 3500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Longueuil, Québec, J3Y 6T1, pour un montant de 1 077 585,02 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 10 février 2023;

D'approprier une somme de 942 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pavage et une somme de 158 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations afin de financer ce contrat ainsi que les frais d'honoraires professionnels liés au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-095

PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPALTAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET DU PÈRE-MARQUETTE – PROJET SI-23-226, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-23-226, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Saint-Louis et du Père-Marquette, à l'entreprise Pavages Métropolitain inc. pour une somme de 1 077 585,02 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 75 430,95 \$, portant la dépense autorisée à 1 153 015,97 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-096

ADJUDICATION – TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LES RUES JACQUES-DE SAINTE-HÉLÈNE ET DES FRÊNES ET SUR L'AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – PROJET SI-23-233, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 mars 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SI-23-233, lot 1 concernant des travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sanexen services environnementaux inc., située au 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1, bureau 200, Brossard, Québec, J4Z 3V4, pour un montant de 683 951,78 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 2 mars 2023;

D'approprier une somme de 675 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations afin de financer ce contrat ainsi que les frais d'honoraires professionnels liés au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-097

PROVISION – TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR LES RUES JACQUES-DE SAINTE-HÉLÈNE ET DES FRÊNES ET SUR L'AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – PROJET SI-23-233, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-23-233, lot 1 concernant des travaux de gainage d'aqueduc sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno, à l'entreprise Sanexen services environnementaux inc. pour une somme de 683 951,78 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 %, soit 34 197,59 \$, portant la dépense autorisée à 718 149,37 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-098

ADJUDICATION – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024 – PROJET SA-23-01

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 février 2023 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les documents d'appels d'offres prévoient deux options de reconduction d'une année chacune, soit pour les années 2025 et 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro SA-23-01 concernant des travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., située au 705, chemin Rhéaume, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0, pour un montant total de 538 914,16 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 16 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-099

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET R-1299-2, LOT 1

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes (skatepark) éclairé au parc N.-P.-Lapierre;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro R-1299-2, lot 1 concernant des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes (skatepark) éclairé au parc N.-P.-Lapierre, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Groupe Marchand Architecture & Design inc., située au 555, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1700, Montréal, Québec, H2Z 1B1, pour un montant total de 89 680,50 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 28 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-100

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET R-1299-2, LOT 1

ATTENDU l'attribution du contrat R-1299-2, lot 1 concernant des services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes (skatepark) éclairé au parc N.-P.-Lapierre à l'entreprise Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour un montant de 89 680,50 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses supplémentaires pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 %, soit 8 968,05 \$, portant la dépense autorisée à 98 648,55 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-101

ATTRIBUTION – DISPOSITION DES REBUTS D'EXCAVATION POUR L'ANNÉE 2023 – PROJET SA-23-09

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la disposition des rebuts d'excavation pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-23-09 relatif à la disposition des rebuts d'excavation pour l'année 2023, sans considération des frais de transport, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise 175784 Canada inc. (aussi connue sous le nom Bricon), située au 585, rue Sagard, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C1, pour un montant total de 53 377,14 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-102

**ATTRIBUTION – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2023 –
PROJET SA-23-06**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des travaux d'entretien horticole pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-23-06 concernant des travaux d'entretien horticole pour l'année 2023 à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Itée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, pour un montant de 95 774,18 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-103

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE POTEAUX ET MANCHONS DE
SIGNALISATION POUR L'ANNÉE 2023 – PROJET SA-23-11**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de poteaux et manchons de signalisation pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-23-11 concernant l'achat et la livraison de poteaux et manchons de signalisation pour l'année 2023 à l'entreprise Martech Signalisation inc., située au 575, rue Le Breton, Longueuil, Québec, J4G 1R9, pour un montant de 34 141,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix ajustée de cette entreprise en date du 7 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-104

ATTRIBUTION – FOURNITURE, INSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UN LOGICIEL DE GESTION DE LA FLOTTE VÉHICULAIRE – PROJET SA-23-10 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture, l'installation et l'accompagnement pour l'implantation d'un logiciel de gestion de la flotte véhiculaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-23-10 concernant la fourniture, l'installation et l'accompagnement pour l'implantation d'un logiciel de gestion de la flotte véhiculaire à l'entreprise DATA DIS INC., située au 520, rue Michel-Fragasso, local 205, Québec (Québec) G2E 5N4, pour un montant total de 92 537,63 \$, toutes taxes comprises, incluant les options A et B relatives au contrat d'entretien et de soutien pour les années 2 et 3, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 février 2023;

QUE l'acquisition du logiciel totalisant une somme de 73 590,99 \$, incluant les taxes nettes, soit payée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2024 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-105

AUTORISATIONS – DISPOSITION D'ACTIFS – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer certains véhicules ainsi que des équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs de la flotte automobile et des biens d'entrepreneur de la Ville;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder à la disposition de tels véhicules et équipements municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la disposition des items indiqués à la liste jointe à la présente;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de ces actifs;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la disposition de ces actifs, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-106

RATIFICATION DE CONTRAT – ACHAT REGROUPÉ – SULFATE D'ALUMINIUM - QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a été mandatée par la Ville de Sainte-Julie pour effectuer, via un regroupement d'achats, une recherche de prix pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,3230 \$/kg liquide;

ATTENDU QUE pour s'assurer de respecter les normes de rejets du phosphore et pour limiter l'impact sur le budget prévu en 2023, la quantité nécessaire a été estimée à 357 000 kg liquides;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est estimée à 132 578,82 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'octroyer le contrat d'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2023 à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc., située au 3405, route Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 0J4, au montant de 132 578,82 \$, toutes taxes comprises, pour la Ville de Sainte-Julie, représentant une quantité d'environ 357 000 kilogrammes liquides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-107

DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE – CONVERSION DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022, la réalisation de travaux de construction découlant de l'étude de faisabilité et l'octroi d'un contrat à Énergère inc. visant à réaliser des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie veut ainsi participer à la réduction des gaz à effet de serre, réduire son empreinte écologique et prendre un tournant vert;

ATTENDU QUE certains luminaires de rues à convertir au DEL sont installés sur des routes appartenant au ministère des Transports du Québec (ci-après MTQ);

ATTENDU QUE le MTQ doit émettre un permis de voirie préalablement à la réalisation de travaux sur toute route relevant de sa juridiction;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE reconnaître que la Ville est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la présente;

DE s'engager à assumer la responsabilité ainsi que les coûts de construction des travaux projetés;

DE s'engager à assumer les coûts et l'entière responsabilité relativement à l'inspection, à l'entretien ainsi qu'au paiement des factures d'électricité de ses équipements d'éclairage installés sur les routes appartenant au MTQ;

DE confirmer avoir obtenu une attestation de conformité de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la juridiction du MTQ, délivrée par un ingénieur;

DE demander au MTQ de délivrer le permis de voirie nécessaire pour que la Ville de Sainte-Julie ainsi que toutes entreprises mandatées par celle-ci, puissent effectuer les travaux de conversion de luminaires au DEL sur les routes relevant de la juridiction du MTQ;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à compléter et à signer toute demande de voirie au MTQ ou tout autre document requis dans le cadre de ce contrat, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-108

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENT SPORTIF

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à un événement sportif d'envergure de niveau canadien;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 6 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous nommée, afin de subvenir, en partie, à ses frais de participation à un événement sportif d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Christo Toshkov	Championnats canadiens juniors longue piste (patinage de vitesse)	300 \$
TOTAL :		300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-109

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2023-2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au Programme Rénovation Québec (ci-après « PRQ ») dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », mis en place par la Société d'habitation du Québec (ci-après la « SHQ »);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux, propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie en 2022, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », pour la programmation 2023-2024, selon les règles prévues par la SHQ;

De consacrer un budget de 50 000 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 50 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ à raison de 33,3 % et des propriétaires-demandeurs à raison de 33,3 % également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-110

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 2121, RUE NOBEL (BOUSQUET TECHNOLOGIES) – ZONE I-152

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'agrandissement pour la place d'affaires Bousquet Technologies, située au 2121, rue Nobel, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (le « comité ») pour une première fois à l'assemblée du 18 janvier 2023;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité, avec toutefois comme condition de retravailler la façade du côté de la rue Léonard-De Vinci;

ATTENDU QUE des plans-concept d'agrandissement modifiés, préparés par la compagnie Prio et déposés le 24 janvier 2023, ont été présentés aux membres du comité par le biais d'un courriel, afin d'accélérer le processus d'approbation, considérant l'impossibilité de tenir la rencontre du comité prévue en février 2023;

ATTENDU QUE les membres du comité ont émis, par courriel et de façon unanime, une recommandation favorable au projet considérant que les plans-concept modifiés proposés sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 14 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et que les modifications apportées sont conformes aux recommandations émises en janvier 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement modifiés, préparés par la compagnie PRIO et datés du 28 juin 2022 (version modifiée déposée le 24 janvier 2023), pour le bâtiment abritant la place d'affaires de Bousquet Technologies, située au 2121, rue Nobel, conditionnellement à ce que les plans d'aménagement paysager soient retravaillés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-111

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LE SECTEUR DU VIEUX-VILLAGE, LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS CE SECTEUR AINSI QUE CERTAINES DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE 10 « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES » – ZONES P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305.

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1101-115 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les usages autorisés dans le secteur du Vieux-Village, les dispositions spécifiques relatives aux usages autorisés dans ce secteur ainsi que certaines des dispositions du chapitre 10 « Dispositions particulières à certaines zones » – Zones P-201, C-205, H-212, H-215, C-302, C-305* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

23-112

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1302 CONCERNANT LES PASSAGES POUR PIÉTONS ET LEUR SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1302 concernant les passages pour piétons et leur signalisation sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1302 concernant les passages pour piétons et leur signalisation sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

23-113

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA ZONE A-719 ET DE CRÉER, À MÊME CELLE-CI, UNE NOUVELLE ZONE A-720 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE DERNIÈRE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications aux dispositions de la zone A-719 afin que celle-ci concorde avec la vision de la Ville;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, résolution 23-070;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1101-113 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de revoir les dispositions relatives à la zone A-719 et de créer, à même celle-ci, une nouvelle zone A-720 ainsi que les normes afférents à cette dernière;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-114

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE FIXE SUR RUE MINIMALE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE I-152 SUR LA RUE LÉONARD-DE VINCI

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *règlement 1101* afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite sur la rue Léonard-De Vinci à 4,5 mètres, afin de permettre l'agrandissement d'entreprises tout en préservant un espace suffisant pour permettre la plantation d'arbres en bordure de la voie publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, résolution 23-071;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1101-114 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de réduire la marge fixe sur rue minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone I-152 sur la rue Léonard-De Vinci;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-115

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1107-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT CERTAINS USAGES DES ZONES A-719 ET A-720

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, résolution 23-072;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mars 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1107-9 modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant certains usages des zones A-719 et A-720;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-116

ADOPTION – RÈGLEMENT 1239-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1239 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE LE POUVOIR D'EMBAUCHER TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ QUI EST UN SALARIÉ AU SENS DU CODE DU TRAVAIL

ATTENDU l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* délègue à la directrice générale le pouvoir d'engager tout employé faisant partie des catégories suivantes : employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cet article 3.1 afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023 sous le n° 23-073;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1239-1 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* afin de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Marianne Déry	Surnuméraire	Conseiller en environnement (remplacement congé de maternité)	27 février 2023
Cédric Laventure-Ringuet	Régulier	De préposé à l'entretien à journalier	20 février 2023
Alexia Charos	Surnuméraire	Appariteur-concierge	14 février 2023
Marie-Claude Guay	Surnuméraire	Appariteur-concierge	2 mars 2023
Timothé Ouimet	Surnuméraire	Appariteur-concierge	10 mars 2023

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1295 POUR PAYER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU MONTANT DE 237 500 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 237 500 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1295 pour payer les coûts des travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale au montant de 237 500 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 237 500 \$.*

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1299 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 545 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 545 000 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1299 autorisant le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 545 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 545 000 \$.*

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1300 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 675 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 675 000 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1300 autorisant le paiement des coûts d'achat d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 675 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 675 000 \$*.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Drame survenu à Amqui le 13 mars 2023** – Suite à la tragédie survenue à Amqui, lors de laquelle deux personnes ont perdu la vie et plusieurs autres ont été blessées, M. Mario Lemay tient à dire que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie, appuyé des Julievillois et Julievilloises, sont de tout cœur avec les familles éprouvées et la population d'Amqui et leur offrent leurs plus sincères condoléances.
- **Décès de Mme Monique Chaine (Éthier)** – M. Lemay souligne le décès de cette grande dame qui a consacré une partie de sa vie active, c'est-à-dire plus d'une trentaine d'années, au développement du volet sportif de Sainte-Julie. Elle était une femme de cœur et de conviction, qui a entre autres contribué au développement de plusieurs sports, dont le soccer, la gymnastique, le volleyball et d'autres sports en gymnase. Sa détermination à faire aimer le sport aux jeunes et aux adultes a permis de faire de Sainte-Julie une ville offrant aujourd'hui une grande variété d'activités sportives de qualité. Mme Monique Chaine (Éthier) fait partie des gens qui ont marqué l'histoire de Sainte-Julie. Tous les membres du conseil municipal offrent leurs sincères condoléances à la famille de Mme Chaine (Éthier).
- **Garde interne 24/7 – Service de sécurité incendie** – À partir du troisième trimestre de 2024, le Service de sécurité incendie va bonifier son service en offrant une garde interne 24/7 (la garde interne est actuellement de 12 heures par jour, 7 jours sur 7). Cette garde interne va permettre à la Ville d'offrir un service de premiers répondants de niveau 2, ce qui signifie que les pompiers vont pouvoir intervenir pour des réanimations, des chocs anaphylactiques et des traumatismes comme des fractures et des coupures. Le service de premiers répondants va grandement améliorer la qualité de vie de la population julievilloise et sécuriser les résidents lors de soins d'urgence, étant donné le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qui peut causer des retards dans les interventions ambulatoires.
- **EXO – REM** – EXO a fait l'annonce que l'arrivée prochaine du REM aura un impact sur le service d'autobus et l'horaire de la ligne 600 en direction du centre-ville de Montréal. En effet, une fois le REM en opération, tous les autobus qui traversent actuellement le pont Samuel-De Champlain pour se rendre au centre-ville ne pourront plus emprunter ce chemin et devront plutôt se diriger vers la station du REM à Brossard. Le nouveau circuit offrira des passages toutes les 20 minutes, de 5 h 30 à 22 h, et devrait grandement faciliter la vie des Julievillois qui souhaitent utiliser le transport en commun pour se rendre au centre-ville. L'horaire exact du circuit sera connu lorsque la date d'entrée en service du REM sera annoncée.
- **Marché des sucres de Sainte-Julie – 3^e édition** – M. Lemay invite toute la population à venir profiter de cette activité qui promet d'être fort agréable en ce début de printemps et qui aura lieu beau temps, mauvais temps de 10 h à 16 h le samedi 25 mars prochain, au 550, boulevard Saint-Joseph. Il y aura, à cette occasion, une vingtaine de marchands agroalimentaires ainsi que des camions de nourriture sur rue, des prestations musicales ambulantes, sans oublier la tire sur neige.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Caroline Viens

- Mme Viens est résidente du quartier Vilamo et souhaite dans un premier temps attirer l'attention du conseil sur la problématique du taxi collectif, dont le service se détériore continuellement. Mme Viens souligne notamment des situations récurrentes où le taxi, malgré le fait qu'il ait été réservé à l'avance, ne se présente pas au rendez-vous. Elle précise que comme elle habite un quartier qui est plus éloigné et isolé, c'est une situation qui complexifie grandement les déplacements. Elle aimerait que le conseil envisage d'autres options de transport collectif, car celle du taxi collectif ne semble pas en mesure de répondre aux besoins des citoyens.
- Dans un second temps, Mme Viens souhaite parler de la situation du déneigement dans son quartier, où seules les rues principales sont déneigées par la Ville alors que les rues secondaires, qui sont dites privées, ne le sont pas. Elle souhaite comprendre pourquoi ces rues sont privées et tient à expliquer qu'elles sont mal déneigées, ce qui cause des enjeux de sécurité. Elle souligne que les résidents de son quartier paient les mêmes taxes, mais ne semblent pas bénéficier des mêmes services.

En ce qui a trait au transport en commun, M. Lemay explique que la responsabilité du transport en commun n'appartient pas à la Ville de Sainte-Julie, mais bien à EXO. La problématique du taxi a été portée à l'attention d'EXO. Toutefois, tous les contrats qu'EXO a avec des taxis devaient être modifiés, car ils ont été signés avant la pandémie et depuis, les taxis ne sont plus assignés à un territoire donné et peuvent aller là où la course est la plus payante. Or, EXO ne pouvait pas augmenter unilatéralement le prix de la course de taxi. Les nouveaux contrats, avec une tarification avantageuse, ont récemment été adjugés et les choses devraient commencer à s'améliorer. Des vérifications seront néanmoins effectuées auprès d'EXO et un suivi sera fait.

En ce qui concerne le déneigement, M. Lemay indique que la présence des rues privées fait l'objet d'une entente qui a été prise avec le promoteur du projet où Mme Viens demeure, et il a toujours été convenu que le déneigement et l'entretien des boucles seraient à la charge des syndicats de copropriété. La Ville a été mise au courant des enjeux de sécurité liés au déneigement insuffisant et a reçu à cet effet des plaintes tant du Service de sécurité incendie que de la Régie de police. Ces plaintes ont été transmises aux syndicats des copropriétaires afin que cette situation, par ailleurs inacceptable, soit réglée. Malheureusement, la Ville ne peut intervenir et procéder au déneigement des boucles qui ne sont pas aménagées pour permettre le passage des équipements municipaux.

Mme Mélanie Brisson ajoute que de lettres seront acheminées au cours de la semaine pour rappeler aux syndicats de copropriété leur obligation d'assurer un déneigement adéquat des rues privées, notamment pour éviter tout enjeu de sécurité.

- Mme Viens demande également si la réglementation concernant le stationnement dans les rues est en vigueur même si la signalisation n'est pas actuellement en place. Mme Brisson indique que l'installation de la signalisation relève également des syndicats de copropriété et que ce point est également porté à leur attention dans la correspondance officielle qui leur sera transmise au cours de la semaine.

M. Carol Tétreault

- M. Tétreault souhaite comprendre l'impact du règlement 1101-115. Il souhaite savoir si cet amendement va permettre que des immeubles plus hauts que ce qui est actuellement permis soient construits.

Mme Brisson indique que cet amendement vise en fait à créer un effet de gel et à limiter la densification afin de permettre à la Ville de réfléchir davantage au développement du secteur du Vieux-Village.

M. Charles Robitaille

- M. Robitaille demande s'il est possible d'ajouter de la signalisation autour du parc Arthur-Gauthier pour faire ralentir les véhicules; les panneaux de limite de vitesse ne sont pas toujours visibles et les véhicules ne semblent pas réaliser que la vitesse permise n'est pas la même en zones résidentielles.

M. Lemay souligne que la Ville est extrêmement sensible à la question de la vitesse des véhicules routiers, particulièrement autour des parcs et des écoles. Il est pris bonne note de la question de M. Robitaille et les études qui s'imposent seront effectuées par le comité de sécurité publique. Un suivi sera fait à cet effet.

Mme Brisson invite M. Robitaille à transmettre à la Ville les détails concernant la rue et le tronçon concernés, afin d'être certains que les vérifications de comptage soient effectuées au bon endroit.

M. Mike Lachance

- M. Lachance demande si une subvention est offerte pour l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique.

M. Lemay indique que non, ce n'est pas une possibilité qui est considérée par la Ville à l'heure actuelle. Il souligne que la Ville agit pour l'instant dans d'autres sphères, en matière d'énergies moins polluantes, et notamment dans le cadre de son programme de conversion de chauffage au mazout vers des énergies propres.

Mme Brisson ajoute que bien qu'il n'y ait pas de programme de subvention pour des bornes de recharge individuelles, la Ville investit de façon récurrente et importante sur des équipements collectifs de recharge électrique. Ces équipements sont présents à divers endroits sur le territoire de la Ville, dont une borne qui a été installée en collaboration avec Hydro-Québec tout près de l'aréna.

23-117

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Marie-Hélène Bourque
Greffière adjointe